

l'an deux mil vingt-cinq
Le 1^{er} avril à dix-huit heures trente minutes
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, légalement convoqué, s'est réuni en mairie
sous la présidence de Mme CHERET, Présidente du CCAS,

Date de convocation
25 MARS 2025

Etaient présentes :
Mmes BISSON, CHARIERAS, CHERET, DELAGE, DURAND, FLOHIC, GUYOT,
MILON

**Date d'affichage
De la convocation**
25 MARS 2025

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : ./.

**Date de publication
De la délibération**
8 AVRIL 2025

Absente: Mme GILLMANN

Nombre de membres 9

Présents 8

Votants 8

OBJET : Vote du budget primitif 2025

Mme la Présidente présente à l'Assemblée le projet de budget primitif pour l'année 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après présentation par Mme la Présidente,
À l'unanimité,

VOTE à l'unanimité le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

Section d'investissement :

- dépenses : 2 075,94 €
- recettes : 2 075,94 €

Section de fonctionnement :

- dépenses : 10 526,49 €
- recettes : 10 526,49 €

AUTORISE Mme la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- fonctionnement : 7,5 %
- investissement : 7,5 %

Pour extrait conforme

Cernay-la-Ville, le 8 avril 2025




Claire CHERET
Présidente du CCAS